

PRÉAVIS N°: 53/20

OBJET DU PRÉAVIS: demande de crédit de CHF 800.000.- pour la réfection et l'assainissement du pont St Eloi

CONSEIL COMMUNAL DU 23 juin 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission nommée pour ce préavis s'est réunie le 3 juin 2020 à la salle de Mazan.

Elle était composée de Mmes Dominique Barbey-Mayor, Merve Gün et de Messieurs Pierre-Alain Volery, Georges-Alexandre Duc et de la rapporteuse Françoise Matthey.

Mr Serge Demierre représentait la Cogefin.

Nous remercions le Municipal en charge de ces travaux, Mr Jean-Philippe Steck et Mr Alain Mathys du bureau technique pour leurs explications.

Faisant partie du projet du futur aménagement du centre ville, la réfection de ce pont va enfin être concrétisée après plus de trois décennies de réflexions!

L'importante corrosion de ses structures donne la priorité à ce chantier afin d'assurer la sécurité qui n'est plus optimale à ce stade.

L'élaboration de ces travaux a été confiée au bureau d'ingénieurs TBM de Vevey qui en 2006 déjà, avait effectué une étude pour la réfection de ce pont.

Le montant de ce préavis découle de soumissions rentrées. En principe, il ne devrait pas y avoir de dépassement. La seule inconnue est l'état des joints qui n'a pas pu être objectivé. Mais il y a une réserve prévue de Frs 32.000.- pour les imprévus.

Les soumissions ont été envoyées sur invitation à plusieurs entreprises pour chaque corps de métier.

Il n'y aura donc pas de subvention pour la réfection de cet objet car ce lieu de passage n'est pas considéré comme route principale.

Les travaux commenceront dès que possible pour une durée d'environ 6 mois. La circulation y sera bien sûr interdite mais un trajet pour piétons y sera aménagé.

C'est donc à l'unanimité que la commission nommée à ce sujet a accepté ce préavis et prie donc le conseil de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité No 53/20
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la Cogefin
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- 1. autorise formellement la municipalité à entreprendre l'assainissement du pont St Eloi**
 - 2. accorde à cet effet un crédit d'investissement maximum de CHF 800.000.- TTC**
 - 3. prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan**
 - 4. prend acte que l'investissement sera amorti selon les possibilités du ménage communal, mais en 30 (trente) ans au maximum**
 - 5. autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

Moudon, le 4 juin 2020

la rapporteuse Françoise Matthey